



LE PRIF, PARTENAIRE DES JEUNES DE PLUS DE 60 ANS

Le mot de l'Administrateur	3
Le PRIF : acteur clé de la prévention	4
Historique et acte de naissance	4
Les missions du PRIF	5
Les valeurs du PRIF	5
La gouvernance du PRIF	6
L'offre de service : le Parcours prévention	6
La vie de l'organisme	9
L'équipe salariée du PRIF	9
La contribution des membres du PRIF	9
Les partenaires du PRIF	9
La participation aux ateliers et la politique tarifaire	11
Les faits marquants en 2013	12
La coordination des actions de prévention sur le territoire francilien	12
Une harmonisation des actions et une amélioration de la lisibilité	12
Les premiers enseignements de l'évaluation des actions	13
Une offre de service dynamique, en constante réflexion et enrichissement	16
Une activité soutenue et une logique de prévention globale et positive	17
Les perspectives / les orientations stratégiques pour 2014	20
Une offre renforcée par de nouvelles thématiques et de nouveaux publics	20
Une expertise reconnue par la valorisation de l'évaluation des actions	21
Une culture partagée par l'information et par une meilleure coordination	22
Une participation active à la structuration de l'offre de prévention territoriale	22



Le mot de l'Administrateur

L'année 2013 a été riche en actualité pour le groupement interrégime PRIF et pour l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie.

En septembre 2013, à l'occasion d'une journée organisée à l'attention des administrateurs des trois caisses de retraite membres, le PRIF a eu le plaisir de recevoir dans ses locaux la visite de Madame Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'autonomie. Madame la ministre a salué les réalisations de l'organisme et a présenté les grandes lignes du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

À travers le PRIF, depuis 2011, l'efficacité de la coordination des actions collectives qui s'opère sur le territoire francilien a fait ses preuves. L'offre de prévention globale et positive à l'attention des retraités se clarifie ; les résultats qualitatifs des actions de prévention sont très encourageants puisque 99 % des participants aux ateliers du Parcours prévention les recommandent à leur entourage.

Cette année 2013 a permis de conforter le modèle de gouvernance du PRIF. Son mode de fonctionnement facilite l'adhésion de ses membres à une mission commune et encourage le partage des savoir-faire. Il garantit la cohérence et la pérennité des activités conduites en faveur du « bien vieillir ».

En 2014, la Cnav, la CCMSA et le RSI¹ ont signé une convention pour une offre commune de prévention et de Préservation de l'autonomie des personnes âgées. Les actions engagées par le PRIF illustrent ces orientations et contribuent à leur visibilité. La poursuite de l'activité aboutira progressivement à l'adoption d'une identité commune, qui permettra d'améliorer encore l'accessibilité et la lisibilité de l'offre.

L'organisme se rapprochera également des autres régimes de retraite de base et complémentaires dans l'optique de décloisonnement des acteurs, pour faciliter et fluidifier le Parcours Prévention à l'attention des retraités. Il maintiendra sa qualité d'interlocuteur unifié et identifié auprès de ses partenaires, notamment auprès de l'Agence régionale de santé (ARS).

Le partenariat avec l'Institut national de prévention et d'éducation en santé (Inpes) initié au niveau national sera poursuivi en Île-de-France, afin que le Parcours Prévention s'enrichisse thématiquement et qu'il puisse s'adapter au plus grand nombre. L'expertise du PRIF sera également renforcée, afin de consolider son rôle de garant de la qualité des ateliers mis en place avec ses partenaires.

En tant qu'acteur-clé du vieillissement, au-delà de l'objectif du « bien vieillir » permettant aux retraités d'atteindre le grand âge en bonne santé et dans un logement adapté, le PRIF inscrit également sa démarche dans le souhait d'agir pour la réhabilitation de la vieillesse, afin que le regard de notre société sur les personnes âgées change et qu'elles puissent occuper toute la place qui leur revient. La reconnaissance de chacun à tous les âges de la vie est également le sens de notre action. ●

L'Administrateur du PRIF
Christiane Flouquet

1. Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), Caisse centrale de la MSA (CCMSA) et le Régime Social des Indépendants (RSI)

LE PRIF : ACTEUR CLÉ DE LA PRÉVENTION

Dans une dynamique de développement de la prévention impulsée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Europe, les pouvoirs publics nationaux et les acteurs institutionnels s'organisent. Leur objectif : continuer de faire croître l'espérance de vie en bonne santé de la population.

C'est pour répondre à cet enjeu que le PRIF – Prévention Retraite Île-de-France – a été créé en 2011.

Les trois caisses de retraite majeures du régime de Sécurité sociale, la Cnav Île-de-France, la MSA Île-de-France et les caisses franciliennes du RSI, se sont associées pour structurer leur politique francilienne de prévention à l'attention du public retraité.

En coordonnant leurs actions et en mutualisant leurs moyens, les trois institutions ont souhaité donner une nouvelle impulsion à leur démarche afin de rendre les actions de prévention :

- plus accessibles à l'ensemble des retraités d'Île-de-France ;
- plus lisibles, afin que chacun puisse connaître les actions proposées et leur bénéfice attendu ;
- plus conséquentes, en développant le nombre d'actions mises en place ;
- harmonisées, afin de proposer une offre similaire en direction des retraités quel que soit leur lieu d'habitation et de pouvoir réaliser une évaluation identiques des actions.

Depuis sa création, le PRIF a réalisé, coordonné et financé plus de 12 000 heures d'ateliers de prévention en Île-de-France. Il se positionne comme étant un acteur majeur de la prévention auprès des personnes retraitées en Île-de-France.

HISTORIQUE ET ACTE DE NAISSANCE

En 2009, la Direction de l'action sociale Île-de-France de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la Mutualité sociale agricole (MSA) d'Île-de-France signent une convention de partenariat visant à développer une coordination de leurs politiques institutionnelles d'accompagnement des retraités et de prévention pour le maintien de l'autonomie.

Cette convention a fait émerger la nécessité de s'associer pour déployer une action commune et coordonnée.

Les caisses du Régime Social des Indépendants d'Île-de-France les rejoignent naturellement dans cette démarche.

Cette politique concertée permettra de renforcer la cohérence et d'affirmer le sens et la portée des actions menées par la Sécurité sociale.

Les trois acteurs institutionnels décident de concrétiser cette collaboration en créant un GCSMS : groupement de coopération sociale et médico-sociale.

La création du PRIF a été approuvée conjointement par l'Agence régionale de santé (ARS) et la Préfecture du Val-de-Marne par l'arrêté n°2011/166 en date du 19 janvier 2011.

Le PRIF est une marque déposée à l'Inpi sous le numéro : 11 3 834 524.

Conformément à la réglementation en vigueur, le PRIF a fait l'objet d'une déclaration Cnil sous le numéro 1516565 v 0.

Les trois caisses de retraite majeures du régime de Sécurité sociale se sont associées pour structurer leur politique francilienne de prévention à l'attention du public retraité.

LES MISSIONS DU PRIF

Le PRIF a pour mission de créer, de coordonner, de développer et de financer des actions de prévention santé à l'égard des personnes retraitées en Île-de-France. Un travail de déploiement et de structuration de l'offre est réalisé en étroite collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France.

La santé est entendue au sens de la définition de la Charte d'Ottawa (OMS, 1986). C'est une mesure dans laquelle un individu peut, d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est définie comme une ressource de la vie quotidienne et non pas le but de la vie. C'est un concept positif qui met en valeur les ressources sociales et individuelles ainsi que les capacités physiques.

Les actions de prévention santé mises en œuvre par le PRIF font partie d'une démarche de prévention primaire : elles visent à diminuer ou ralentir l'incidence de maladie ou d'altérations physiques, psychologiques ou sociales, notamment celles liées à l'avancée en âge, au moment de la retraite.

Le PRIF s'adresse à l'ensemble des retraités en Île-de-France, quel que soit leur régime d'appartenance.

Étant donné les actions déployées en prévention primaire, le PRIF s'adresse naturellement à des personnes « autonomes », en amont de pathologies déclarées.

*Faire évoluer
le regard
porté sur
les retraités.*

À partir de cette mission principale, deux autres missions se déclinent :

- développer l'expertise et la coordination partenariale des actions de prévention mises en œuvre en Île-de-France par les différents acteurs ;
- faire évoluer le regard porté sur le public retraité : tant de la part du grand public ou des acteurs professionnels que des retraités eux-mêmes, en renforçant leur rôle social, leur confiance en eux et leur estime de soi.

LES VALEURS DU PRIF

De par le statut de ses membres fondateurs, la mission du PRIF lui confère des valeurs spécifiques :

- une mission de service public ;
- un égal accès à ses actions pour l'ensemble des retraités, fragilisés ou non ;
- l'appropriation des enseignements par le public « retraité » : c'est pour et avec les personnes retraitées que se construisent les actions de prévention, afin qu'elles s'en saisissent ;
- le développement du lien social de proximité : la convivialité et l'esprit positif qui caractérisent le contenu des actions sont un élément essentiel pour le favoriser ;
- une démarche conforme aux principes du secteur de l'économie sociale ;
- le partenariat est un mode de fonctionnement privilégié dans le champ de la prévention, il permet de travailler avec l'ensemble des acteurs, dans une logique de partage d'expérience et de respect des valeurs de chacun.

LE PRIF : ACTEUR CLÉ DE LA PRÉVENTION

LA GOUVERNANCE DU PRIF

Le PRIF est un Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) constitué entre les trois régimes de retraite de base : la Mutualité sociale agricole d'Île-de-France (MSA), la Caisse nationale d'assurance vieillesse d'Île-de-France (Cnav) ainsi que les trois caisses du Régime Social des Indépendants (RSI) (Ouest, Centre et Est) qui en sont les membres fondateurs.

Le groupement est administré par une Assemblée générale composée des cinq membres ainsi que d'un administrateur élu en son sein. Pour l'année 2013, l'administration du PRIF a été assurée par la Cnav.

L'Assemblée générale s'est réunie à deux reprises au cours de l'année afin d'adopter des décisions stratégiques.

Un comité stratégique a également pour mission de proposer les orientations stratégiques à l'Assemblée générale et de réaliser des travaux en commun.

En septembre 2013, une journée a été organisée à l'attention des administrateurs des caisses de retraite membres du PRIF. Celle-ci a été l'occasion de mieux faire connaître le fonctionnement quotidien du groupement, notamment par la réalisation de mini séances d'ateliers collectifs de prévention, auxquelles les administrateurs ont pu participer.

Au cours de cette journée, le PRIF a eu le plaisir d'accueillir dans ses locaux Madame Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'autonomie.



Crédit photo : Xavier Pardessus

L'OFFRE DE SERVICE : LE PARCOURS PRÉVENTION

En 2013, le PRIF continue de développer son offre de service dans un objectif de clarification, tant vis-à-vis des acteurs institutionnels et professionnels que du grand public.

Le PRIF propose aujourd'hui à ses partenaires locaux la mise en place d'un « Parcours prévention ».

Celui-ci s'articule autour de cinq axes du bien vivre la retraite et de prévention pour le maintien de l'autonomie : un axe transversal et quatre axes thématiques.

➔ **1 Le développement du lien social de proximité** est l'axe transversal de l'offre de service du Parcours prévention, puisque l'ensemble des actions se déroulent sous forme d'ateliers collectifs. L'importance donnée par le PRIF au développement du lien social illustre la manière de transmettre les informations de prévention : le partage et l'échange, *via* les techniques d'animation interactives développées en ateliers, sont le pivot de la convivialité qui doit présider tout au long des actions. Rencontrer de nouvelles personnes, être en mesure d'échanger et de donner soi-même des conseils participent à l'amélioration de l'estime de soi et au renforcement de la confiance de chaque participant. Tout ceci concourt à l'appropriation des informations de prévention et à la mise en œuvre de nouveaux comportements adéquats à un vieillissement en bonne santé. À l'issue des ateliers, on observe souvent de nouvelles amitiés ou relations qui se tissent.

2 La santé-forme : il s'agit de l'atelier du Bien vieillir, développé par la MSA depuis 2005 dans le cadre du plan national Bien vieillir. Cet atelier aborde en six séances les thématiques majeures de la prévention santé : l'alimentation, le sommeil, l'ossature, les cinq sens, l'activité physique, les médicaments et la santé bucco-dentaire. De manière générale, il est le lieu où les retraités échangent sur l'image qu'ils ont de la retraite, sur le regard porté par la société à leur égard, et sur la manière dont ils vivent cette période de leur vie.

③ La mémoire et de manière plus globale, l'activation des fonctions cognitives. Depuis 2013, PEPS Eurêka succède au PAC Eurêka. Cet atelier est un programme d'éducation et de promotion de la santé : il aborde les différentes stratégies que peuvent mettre en place les personnes pour stimuler leurs fonctions cognitives, tout en expliquant leur fonctionnement et leur rapport avec un comportement équilibré du point de vue des différentes thématiques de la santé. L'atelier se déroule en onze séances.



4 L'activité physique : deux ateliers sont proposés.

- L'Équilibre en mouvement®, qui est un programme de prévention des chutes comportant douze séances,
- La D-Marche®, un programme de sensibilisation à la marche quotidienne, qui a pour objectif d'augmenter l'activité physique des personnes *via* le nombre de pas effectué chaque jour. Ce programme, déployé par l'association ADAL dans toute la France, comporte quatre séances.



⑤ Le logement :

- l'atelier « Bien vivre chez soi », un habitat pratique, sûr et confortable est un programme en cinq séances, permettant d'aborder toutes les problématiques liées à l'aménagement du domicile en fonction de l'avancée en âge ;
- une maquette et des posters d'un logement aménagé permettant de sensibiliser et d'informer les retraités, notamment lors des salons et forums auxquels participe le PRIF.

Le Parcours prévention est une offre dynamique, tant dans sa construction que dans sa réalisation : elle s'enrichit au regard des besoins identifiés; ainsi en 2013, deux axes ont été complétés :

- l'axe logement : avec le déploiement de l'atelier « Bien chez soi », qui a remplacé l'atelier « Bien vivre chez soi » sur l'aménagement du domicile, en partenariat avec l'association des PACT en Île-de-France ;
- l'axe de la mémoire avec le déploiement de l'atelier PEPS Eurêka, mais également avec la mise en place d'un atelier mémoire supplémentaire avec l'association Brain-up permettant de répondre à la demande croissante, tout en maintenant le respect d'une démarche pédagogique évaluée.

LE PRIF : ACTEUR CLÉ DE LA PRÉVENTION

L'OFFRE DE SERVICE :

LE PARCOURS PRÉVENTION (SUITE)

Le Parcours prévention répond à trois principes :

- **il repose sur la cohérence des actions de prévention proposées ;**
le bien-être de la personne est pris en compte dans sa globalité grâce aux différents ateliers. Agir sur le maintien des fonctions cognitives est en lien avec la réalisation d'activités physiques ou à son alimentation, la qualité de son sommeil, son moral, mais également son environnement (logement) ;
- **il s'inscrit dans la durée** afin que la démarche de prévention soit plus



efficace. Le PRIF entend développer la coordination avec ses membres, ses partenaires professionnels et locaux afin que les ateliers du Parcours soit une première marche franchie par les retraités, et que le PRIF soit ensuite en mesure de les orienter vers d'autres actions de prévention ou vers un accompagnement adapté ;

- **il s'inscrit dans une démarche positive de la prévention :**
plutôt que d'éviter d'être en mauvaise santé, en situation de risque chez soi, le message est de se sentir bien dans sa peau, dans son corps, chez soi.



LA VIE DE L'ORGANISME

Le PRIF œuvre dans une logique partenariale et de coordination sur l'ensemble du territoire francilien.

Il fonctionne avec une équipe salariée, grâce à la contribution de ses membres (la Cnav Île-de-France, la MSA Île-de-France et les Caisses du RSI franciliennes) ainsi qu'avec le réseau d'organisations professionnelles en actions de prévention et la contribution des partenaires.

L'ÉQUIPE SALARIÉE DU PRIF

Avec 8 salariés en moyenne sur l'année 2013, l'équipe du PRIF se compose :

- d'une chargée de mission, d'un coordinateur et d'une assistante en charge du développement de l'activité globale, de l'organisation opérationnelle des ateliers animés par les salariés du PRIF et de l'organisation des liens avec les membres et les partenaires professionnels ;
- et d'une équipe en charge de l'animation des ateliers mémoire et santé-forme dans toute l'Île-de-France, de la présentation et de la promotion du Parcours prévention auprès du grand public et des acteurs locaux, lors de forum ou de conférences. En 2013, l'équipe a bénéficié de la formation continue sur les ateliers du Bien vieillir.

LA CONTRIBUTION DES MEMBRES DU PRIF

Compte tenu du statut du groupement PRIF, cette contribution est à la fois humaine, technique et financière.

Concernant la contribution humaine et technique, les trois membres participent sur les plans administratif, juridique, RH, communication et informatique.

Ils assurent l'administration du PRIF au sein de l'Assemblée générale et du Comité stratégique.

La contribution financière 2013 des trois membres est identique à 2012, elle a constitué le budget de financement de l'organisme.

Les comptes du PRIF sont agréés par un commissaire aux comptes.

Le bilan comptable de l'exercice 2013 peut être transmis sur demande formulée au PRIF.

Le PRIF œuvre dans une logique partenariale et de coordination sur l'ensemble du territoire francilien.

LES PARTENAIRES DU PRIF

Le PRIF a travaillé avec près de 200 partenaires en 2013 ; les partenariats entrepris sont de natures très différentes, tant par leur objet que par les acteurs qu'ils engagent. Ils portent aussi bien sur la conception, le cofinancement des ateliers, la réalisation ou la mise en place dans les territoires des actions.

> PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET MÉDICO-SOCIAUX

Un partenariat initié en 2012 avec l'Agence régionale de santé Île-de-France s'est concrétisé en 2013 ; il porte sur la définition des axes stratégiques des actions de prévention et sur leur mise en œuvre de manière coordonnée et cohérente. Sont notamment prioritaires : les actions visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, les actions de prévention en faveur de l'autonomie des personnes retraitées dans une logique de parcours, le développement de méthodologies et d'outils de suivi et d'évaluation des actions.

LA VIE DE L'ORGANISME

LES PARTENAIRES DU PRIF (SUITE)

Le PRIF et la Mutualité française Île-de-France ont engagé un partenariat institutionnel par la signature d'une convention en 2013.

Ils ont également élaboré conjointement un programme à destination des nouveaux retraités, qui vient enrichir le Parcours prévention du PRIF.

La collaboration avec l'Agirc-Arrco s'est poursuivie en 2013, notamment par l'organisation d'ateliers de prévention au sein des centres de prévention.

L'Association des résidences pour personnes âgées (AREPA) et le PRIF ont engagé en 2012 un partenariat autour des ateliers mémoire, partenariat qui s'est développé dès 2013 sur l'ensemble du Parcours prévention proposé aux résidents des foyers logement, ainsi qu'aux retraités habitant à proximité.

> PARTENAIRES TERRITORIAUX

En 2013, le PRIF a poursuivi sa logique de contractualisation avec les **Conseils généraux d'Île-de-France**.

La convention mise en place en 2011, avec le Conseil général de l'Essonne pour les ateliers mémoire a été reconduite.

Le Conseil général du Val-de-Marne, dans la continuité du partenariat conclu en 2011 avec le PRIF, poursuit la mise en œuvre du programme de prévention des chutes.

Une convention a également été passée avec le Conseil général des Yvelines pour la mise en place d'ateliers mémoire en 2012 et 2013.

Parallèlement, le PRIF a été associé aux travaux engagés par le département de Seine-Saint-Denis dans le cadre du schéma gérontologique.

Outre le partenariat avec les départements suscités, les ateliers mis en place ont généré des conventions avec des **partenaires locaux dans plus de 150 communes** franciliennes.

Ces partenaires sont les communes, les communautés de communes, les Centres communaux d'action sociale (CCAS), les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC), des associations de seniors...

Près des deux tiers des communes partenaires ont réalisé un atelier du Parcours prévention en 2013. Les autres communes ont réalisé en moyenne trois ateliers, s'engageant ainsi dans une démarche de prévention plus globale et pérenne.

Les communes partenaires sont de taille très variable, du village aux villes de plus de 100 000 habitants, elles reflètent la diversité du territoire francilien.

La répartition est la suivante : un tiers des villes ont moins de 10 000 habitants et sont situées dans les territoires ruraux, un tiers des villes ont entre 10 000 et 30 000 habitants et le dernier tiers, de 30 000 à 100 000 habitants.

Ces partenariats permettent une organisation conjointe des ateliers. Les acteurs locaux assurent la communication et la mobilisation des habitants, afin de constituer les groupes de participants des ateliers et s'assurent de la possibilité d'accueil des ateliers dans des locaux adaptés. Le PRIF coordonne les différents acteurs, met à disposition son ingénierie et s'assure la qualité des animations délivrées en lien avec ses partenaires.

Le PRIF coordonne les différents acteurs, met à disposition son ingénierie et s'assure la qualité des animations.

> ACTEURS PROFESSIONNELS

Le PRIF travaille avec des **acteurs professionnels experts dans les thématiques du Parcours prévention** qui réalisent et animent les ateliers. Ils possèdent les compétences et les diplômes requis pour une animation de qualité, dans le cadre d'un cahier des charges spécifique à chaque atelier thématique.

Le PRIF assure un rôle de coordination et de suivi des actions en plus de celui de financeur. Pour tisser les partenariats avec les acteurs professionnels, le PRIF réalise des appels à candidature sur la base du cahier des charges de l'atelier concerné.

Le PRIF finance en grande majorité les ateliers définis par le cahier des charges qu'il a établi. Les programmes propres à certains partenaires experts peuvent également être intégrés au Parcours et financés après validation par le PRIF de la qualité de leur contenu.

En 2013, le PRIF a travaillé notamment avec les acteurs suivants :

- l'Association à la découverte de l'âge libre (ADAL) ;
- l'Association gérontologique de Seine-et-Marne centre ;
- la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (EPGV), en d'Île-de-France ;
- la Fédération française EPMM Sports pour tous, en Île-de-France ;
- Siel bleu en Île-de-France ;
- l'Union régionale des PACT d'Île-de-France et les PACT départementaux du Val-de-Marne et de Paris ;
- l'Association Brain-up ;
- la Mutualité française d'Île-de-France ;
- la société Eternis (site Internet Âgeville).

Les ateliers favorisent le lien social et individualisent au maximum le suivi des bénéficiaires.

LA PARTICIPATION AUX ATELIERS ET LA POLITIQUE TARIFAIRE

Les ateliers sont constitués d'environ 12 à 15 personnes pour favoriser le lien social et individualiser au maximum le suivi des bénéficiaires.

Les modes d'accès aux ateliers sont multiples :

- inscription par les acteurs institutionnels ou locaux à l'issue des conférences d'information ;
- orientation des retraités par des prescripteurs professionnels (notamment par les structures évaluatrices assurant la mission d'évaluation des besoins individuels des retraités fragilisés) ;
- inscription directe et individuelle des retraités *via* le secrétariat du PRIF.

Une participation financière est demandée à chaque participant, notamment car leur implication est plus importante et régulière dans le cas où une contribution, même modeste, est demandée. Cela évite également l'écueil de la gratuité qui peut donner une image dégradée aux actions collectives conduites.

Si l'on rapporte le montant de ces participations financières à une séance d'atelier, il ne dépasse pas 4 euros.

Les partenaires locaux, selon leur politique gérontologique ou sociale, peuvent décider de financer en partie cette participation.

Coordination, harmonisation, lisibilité et évaluation : le développement du PRIF en 2013 s'est appuyé sur l'aspect qualitatif de la démarche de l'organisme.

LES FAITS MARQUANTS EN 2013

L'offre de service s'est renforcée par la création et l'expérimentation de nouveaux ateliers, en réponse à des besoins identifiés du territoire.

Avec près de 300 actions réalisées en Île-de-France, le PRIF maintient une activité soutenue d'un point de vue quantitatif.

LA COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Le renforcement des partenariats avec les acteurs institutionnels en 2013 a permis d'instaurer une logique de concertation entre les différents financeurs des actions de prévention, tant du point de vue :

- des types d'actions développées et de leurs objectifs ;
- que des publics ciblés prioritairement ;
- ou de la répartition des financements auprès des acteurs professionnels.

Ce travail a notamment été conduit dans le cadre de réunions de travail spécifiques entre le PRIF et l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France, mais également dans le cadre de l'expérimentation locale PAERPA (Personnes âgées en risque de perte d'autonomie) pilotée par l'ARS, dont les objectifs sont de prévenir et d'anticiper le risque de perte d'autonomie, ainsi que de mettre en œuvre un parcours de santé fluide et identifié pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

Ces échanges permettent de favoriser de manière continue une clarification

des modalités d'actions, aussi bien auprès des acteurs professionnels de la prévention que des acteurs locaux (collectivités territoriales, organismes locaux, etc.).

UNE HARMONISATION DES ACTIONS ET UNE AMÉLIORATION DE LA LISIBILITÉ

Après un premier travail initié en 2012 sur l'évaluation avec les partenaires professionnels, l'harmonisation des pratiques s'est accrue, en termes de format d'action, de tarification, d'évaluation et de communication.

Réalisée dans une logique de démarche qualité et d'équité, cette harmonisation vise à inscrire le Parcours prévention dans un processus de labellisation :

- expertise et actualisation des contenus ;
- accessibilité des messages et des coûts ;
- tarification clarifiée et harmonisée des actions ;
- évaluation des actions.

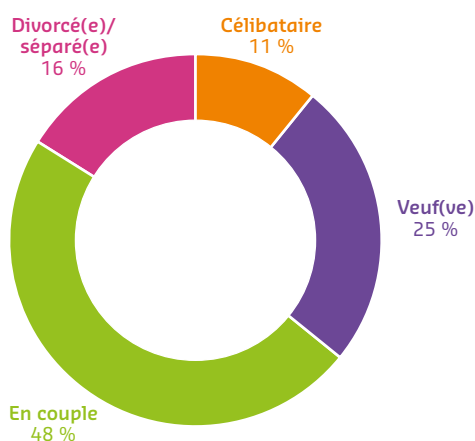
Le PRIF met ainsi son ingénierie au service des acteurs locaux, des professionnels et des retraités de tout le territoire francilien, afin de proposer une offre de qualité identique quels que soient les publics bénéficiaires ou les lieux d'action.

Le développement du PRIF en 2013 s'est appuyé sur l'aspect qualitatif de la démarche de l'organisme.

En 2013, le PRIF a aussi développé une palette d'outils de communication mis à disposition des partenaires locaux et professionnels pour une diffusion auprès de leur public retraité.



PROFIL DES PARTICIPANTS



LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DES ACTIONS

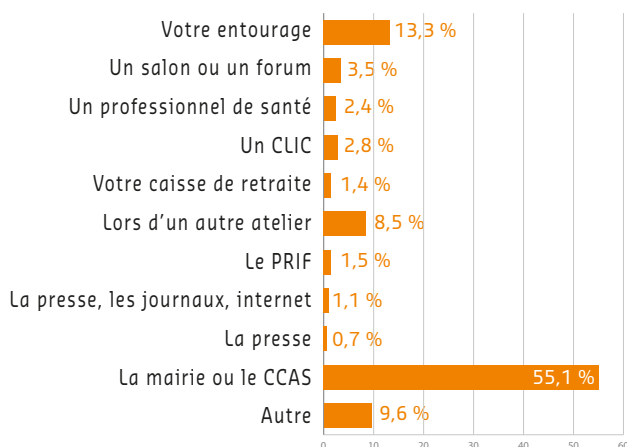
Le PRIF et ses partenaires ont distribué des questionnaires aux participants des ateliers réalisés en 2013. L'analyse de cette démarche d'évaluation des actions à partir d'une cohorte de 1 860 retraités permet de dégager plusieurs enseignements.

- Le profil type du participant à un atelier du PRIF serait une femme (4/5 des participants sont des femmes) âgée de 73 ans (l'âge médian est de 73 ans, 58 ans minimum à 98 ans maximum), vivant seule (plus de la moitié des participants) et ayant vécu une vie professionnelle d'employée (nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles - INSEE).

LES FAITS MARQUANTS EN 2013

LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DES ACTIONS (SUITE)

- Les résultats des questionnaires montrent que les participants ont avant tout connaissance des ateliers par la Mairie ou le CCAS qui les met en œuvre en partenariat avec le PRIF ; suivent l'entourage, le PRIF directement et l'orientation par les structures évaluatrices des caisses membres.



- Une très forte appréciation de tous les ateliers :
 - 99 % des participants déclarent que les ateliers ont répondu à leurs attentes ;
 - 97 % d'entre eux les ont trouvés bénéfiques ;
 - 99 % d'entre eux les recommandent à leur entourage.

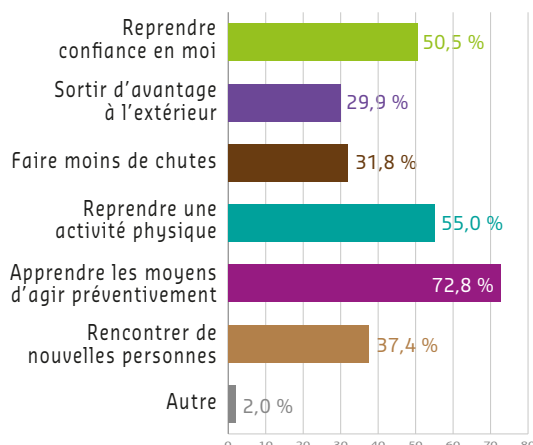
> LES RÉSULTATS SPÉCIFIQUES POUR LES ATELIERS MÉMOIRE ET L'ÉQUILIBRE EN MOUVEMENT (PLUS DE 700 QUESTIONNAIRES ANALYSÉS POUR CHACUN)

- La mémoire :
 - les raisons de la participation à l'atelier sont en majorité relatives à l'inquiétude liée aux trous de mémoire (60 % des participants) ;
 - et logiquement, leurs attentes sont avant tout de faire le point sur leur mémoire (64 %) ;
 - 96 % des participants trouvent les thèmes abordés adaptés à leurs préoccupations et 95 % comprennent mieux le fonctionnement de leur mémoire à l'issue de l'atelier ;
 - 53 % des personnes déclarent avoir déjà eu l'occasion pendant la période de l'atelier de mettre en place les techniques de mémorisation vues lors des séances et 45 % souhaitent le faire ;
 - les deux tiers des participants déclarent porter plus d'attention aux informations et à l'actualité à l'issue de l'atelier ;
 - les tests réalisés en première séance sont jugés intéressants et rassurants par près de 90 % des participants vers leur médecin traitant afin d'approfondir cette première analyse.

ATTENTES VIS-À-VIS DE L'ATELIER

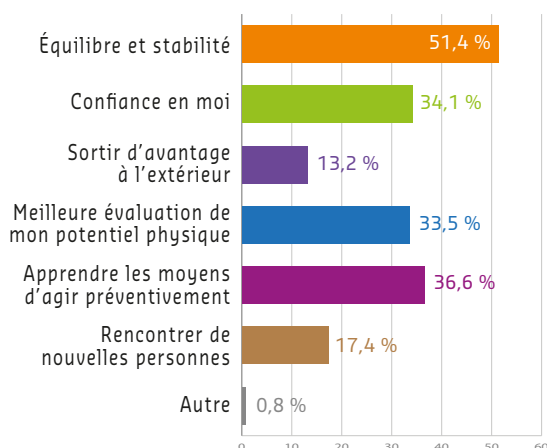


● L'Équilibre en mouvement :



- 35 % des participants ont chuté dans l'année qui a précédé l'atelier et près de 60 % ont peur de tomber.
- leurs attentes vis-à-vis de l'atelier sont avant tout d'apprendre les moyens d'agir préventivement
- 85 % des participants se sentent plus à l'aise à l'issue de l'atelier pour se relever du sol et 83 % pour passer au sol.
- les bénéfices déclarés portent avant tout sur l'équilibre, puis de manière équivalente sur la confiance et une meilleure appréciation de ses capacités.

LES BÉNÉFICES DES ATELIERS



Le PRIF poursuit donc la démarche d'évaluation entamée et le recueil des résultats, afin de réaliser une analyse détaillée dont il communiquera les résultats avant la fin de l'année 2014 à ses partenaires.

LES FAITS MARQUANTS EN 2013

UNE OFFRE DE SERVICE DYNAMIQUE, EN RÉFLEXION PERMANENTE ET EN ENRICHISSEMENT CONSTANT

Réflexion, expérimentation et développement des actions : le PRIF poursuit sur sa lancée, afin d'enrichir son offre en réponse aux besoins identifiés sur le territoire.

En 2013, le PRIF a initié et participé à trois expérimentations.

Ces projets visent à aller au-devant de nouveaux publics qui ne sont pas habituellement destinataires des messages de prévention et à diversifier le mode opératoire des ateliers du PRIF.

● Expérimentation des ateliers Tremplin

En 2014, le PRIF et la Mutualité française Île-de-France développent en partenariat ce nouvel atelier qui rejoint le Parcours prévention. Il s'agit de 3 journées destinées aux nouveaux retraités (entre 6 mois et 1 an de retraite). Ces ateliers ont pour objectif principal d'informer les nouveaux retraités des comportements qu'ils peuvent mettre en place pour rester en forme et se remettre dans une nouvelle perspective de projets. Plusieurs thèmes sont abordés par des intervenants experts au cours de ces journées :

- le regard qu'ils portent sur la retraite et celui que leur renvoient leurs proches et la société;
- la manière de rester actif pour se maintenir en bonne forme physique et stimuler ses fonctions cognitives;
- une sensibilisation à l'aménagement du domicile : économie d'énergie, praticité du lieu de vie visant à réduire les risques d'accident et d'isolement;

Le PRIF poursuit sur sa lancée, afin d'enrichir son offre en réponse aux besoins identifiés sur le territoire.

- l'importance du lien et de l'activité sociale par une information des participants sur le monde associatif et leur possibilité d'action;
- des réponses aux questions administratives et juridiques posées par le nouveau statut de retraité.

Un psychologue est présent tout au long du stage et permet aux participants d'exprimer leurs craintes et leurs interrogations.

Comme l'ensemble des ateliers du Parcours, Tremplin vise à développer le lien social de proximité en privilégiant la convivialité et l'esprit de groupe.

L'atelier a été expérimenté avec la Mutualité française Île-de-France dans le cadre des appels à projet de la Cnav; le PRIF a participé au comité de pilotage et en tant qu'intervenant lors des trois journées.

- Création d'un groupe de travail pour élaborer un atelier de prévention santé à destination des publics âgés migrants.

En réunissant les différents acteurs du territoire autour de cet objectif, le PRIF a débuté une première expérimentation en foyers de travailleur migrant.

Cette réflexion se poursuit en 2014 en lien avec l'élaboration du « parcours des travailleurs migrants » conduit en Île-de-France par le groupe « Préservation de l'autonomie des personnes âgées » associant l'Assurance maladie et l'Assurance retraite (réflexions interbranches de la Sécurité sociale). Une nouvelle expérimentation sera menée en 2014 avec le souci d'améliorer la coordination des différents dispositifs mis en œuvre à l'attention de ces publics.

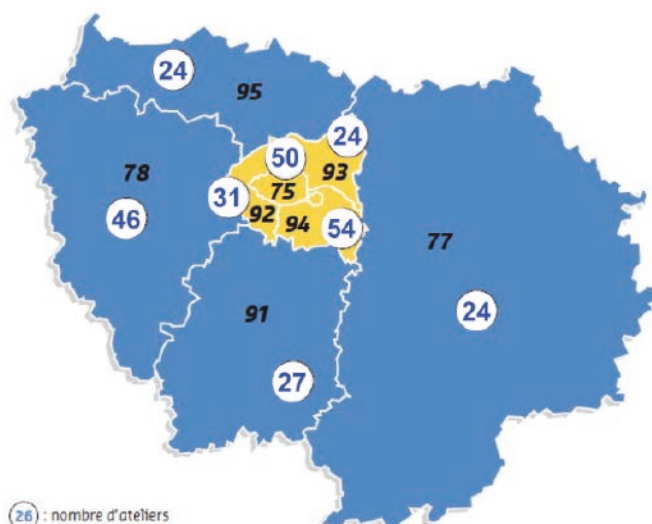
- Expérimentation d'un nouveau mode opératoire des ateliers.

En 2013, 10 ateliers ont été mis en place par les caisses membres du PRIF. Deux objectifs président à ce développement :

- être en capacité de planifier en amont des ateliers dans des villes où l'offre du PRIF est absente ou incomplète, notamment faute de partenariats locaux ;
- proposer directement aux retraités bénéficiaires des minimums retraite de participer à ces ateliers.
- L'organisme a aussi intensifié son activité sur l'axe du logement, identifié comme un axe prioritaire de la prévention de l'autonomie.
- l'atelier « Bien chez soi » – construit en partenariat avec l'Union régionale des PACT – a commencé son déploiement, avec la réalisation de 15 ateliers ;
- la création d'un outil grand public d'information et de sensibilisation est en cours.

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE ET UNE LOGIQUE DE PRÉVENTION GLOBALE ET POSITIVE

Ateliers, forums, salons, conférences... ce sont 295 actions de prévention qui ont été réalisées en 2013, soit plus de 5 000 heures d'ateliers ou d'actions de sensibilisation auprès de plus de 6 000 retraités.

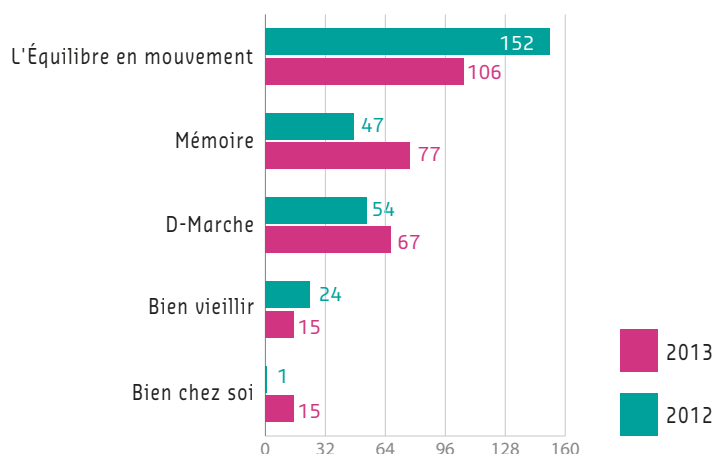


75 Paris	Grande couronne
Petite couronne	77 Seine-et-Marne
92 Hauts-de-Seine	78 Yvelines
93 Seine-Saint-Denis	91 Essonne
94 Val-de-Marne	95 Val-d'Oise

LES FAITS MARQUANTS EN 2013

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE ET UNE LOGIQUE DE PRÉVENTION GLOBALE ET POSITIVE (SUITE)

280 ateliers collectifs de prévention ont été réalisés : si ce nombre est stable au global comparativement avec 2012, l'évolution s'explique différemment selon l'exhaustivité ou non du Parcours prévention qui a été mis en place sur les territoires franciliens. La part de chaque atelier dans l'activité globale du PRIF est ainsi réajustée.



- **L'atelier l'Équilibre en mouvement reste le premier atelier mis en place en volume** : 38 % du total des ateliers ; ce nombre est néanmoins en diminution de 30 % par rapport à 2012 où l'atelier représentait plus de la moitié des ateliers réalisés (55 %). Parmi les raisons qui expliquent cette baisse, on peut citer :
 - un réajustement des pratiques dû à l'harmonisation du cahier des charges entre les différents opérateurs, afin de proposer des ateliers de format et de tarif identiques sur l'ensemble du territoire ;
 - des délais de mise en place d'ateliers allongés avec les partenaires territoriaux dès la deuxième partie de 2013.
- **L'atelier mémoire a pour sa part connue une forte augmentation** : 77 ateliers mis en place, ce qui représente une hausse de 64 % par rapport à 2012. Les ateliers étaient réalisés uniquement par l'équipe du PRIF en 2012 ; devant l'augmentation de la demande, le PRIF a conventionné avec l'opérateur Brain-up, afin d'être en capacité de répondre à l'ensemble des partenaires.

Type d'ateliers	Rappel 2011 Nombre d'actions	Rappel 2012 Nombre d'actions	2013 Nombre d'actions	Évolution 2011/2012 %	Évolution 2012/2013 %
L'Équilibre en mouvement	92	152	106	65,2 %	- 30,3 %
Mémoire	45	47	77	4,4 %	63,8 %
D-Marche	0	54	67	-	24,1 %
Bien vieillir	10	24	15	140,0 %	- 37,5 %
Bien chez soi	0	1	15	-	1 400,0 %
Total Ateliers	147	278	280	89,1 %	0,7 %
Forums-Salons	5	10	15	100,0 %	50,0 %
Total Actions	152	288	295	89,5 %	2,4 %

- **67 ateliers D-Marche** mis en place, soit une hausse de 24 % par rapport à 2012. L'atelier représente en volume près du quart des ateliers mis en place.
- **L'atelier du Bien vieillir** est pour sa part en diminution, avec 15 sessions en 2013 versus 24 en 2012.
- **15 ateliers Bien chez soi** ont été réalisés pour la première année d'existence de ce programme.

La logique de Parcours s'installe progressivement : l'ensemble des thématiques du bien vivre à l'âge de la retraite sont proposées et mises en place de manière plus équilibrée par les partenaires locaux.

En 2013, le PRIF intensifie son action d'information et de sensibilisation auprès du grand public : il a participé à 15 forums et salons en Île-de-France.

- Les caisses membres du PRIF ont organisé **7 forums** au cours de l'année 2013 où le PRIF a réalisé des conférences et présenté son offre d'ateliers aux retraités.
- L'organisme a aussi participé à des **forums organisés par ses partenaires locaux** ainsi qu'à la **Marche bleue**, précédant la Semaine bleue et organisée dans toute la France. Cette marche rassemble les personnes âgées, les associations sportives ainsi que l'ensemble des forces vives des territoires pour marcher et célébrer la contribution des retraités à la vie économique, culturelle et le rôle social qu'ils jouent dans la société.
- Dans le cadre du **Salon des Services à la personne**, en tant que partenaire de la Maison du mieux vivre ; le PRIF était présent sur deux espaces pour réaliser une conférence sur la mémoire et l'activité physique, des mini-ateliers et présenter la maquette de logement aménagé.



Crédit photo : Hubert Mouillade

- Au **Salon des maires**, le PRIF était présent au sein de l'espace de l'interrégime.

Afin de présenter le Parcours prévention au cours du Salon des Services à la personne et du Salon des maires, une animation participative intitulée « *1 pas pour ma forme = 1 don : quand la marche est bénéfique pour ma santé... et celle des autres !* » s'est déroulée autour de l'atelier D-marche :

- 15 000 € ont été récoltés grâce aux 1 060 000 pas cumulés de 264 visiteurs qui ont porté le podomètre durant leur visite au Salon des Services à la personne ;
- le « défi » lors du Salon des maires était « 100 000 pas = 15 000 € ». Le résultat atteint a été de 217 000 pas réalisés par les visiteurs ayant participé.

Les sommes récoltées seront dédiées en 2014 à des personnes âgées fragilisées et isolées, qui pourront bénéficier gratuitement d'actions de prévention mises en place par le PRIF, dont l'ADAL et Prim'adal sont partenaires.

LES PERSPECTIVES / LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2014

Dans la continuité de sa mission, en 2013 le PRIF a développé l'activité d'un point de vue quantitatif, a renforcé le ciblage des territoires et des populations fragilisées dans un objectif de réduction des inégalités socio-culturelles, a mis en place le Parcours prévention – visant à inscrire les personnes dans une démarche pérenne –, et a développé des outils d'évaluation de l'impact des actions.

En conformité avec ces axes de développement, de nouveaux enjeux pour l'année 2014 apparaissent : travailler sur la diversification de l'offre de service afin d'élargir les publics cibles, affirmer l'expertise spécifique du groupement, développer une culture partagée en renforçant l'information et la coordination, participer activement à la structuration de l'offre de prévention territoriale.

De nouveaux enjeux apparaissent pour 2014 : la diversification de l'offre, l'affirmation de l'expertise scientifique, la structuration de l'offre territoriale...

UNE OFFRE RENFORCÉE PAR DE NOUVELLES THÉMATIQUES ET DE NOUVEAUX PUBLICS

Le PRIF poursuit actuellement la création et l'expérimentation d'actions destinées à intégrer le Parcours prévention :

- **le site internet grand public**
d'information et de sensibilisation sur l'aménagement du logement, afin d'accompagner l'atelier « Bien chez soi » est actuellement en cours de réalisation et de test auprès d'un public retraité. Son ouverture devrait intervenir lors du dernier trimestre 2014, renforçant ainsi les actions menées autour de thématique logement.
- **l'atelier sur l'alimentation**, sous le signe du plaisir et de la convivialité, aura pour but de prévenir les risques de dénutrition et de pathologies chroniques accompagnant l'avancée en âge. Il vient renforcer l'axe Santé-forme du parcours. En cinq séances hebdomadaires, animées par des professionnels de l'alimentation, il explique et permet de mettre en œuvre :
 - le rôle de l'alimentation dans la santé ;
 - les conseils et techniques concernant l'alimentation saine et équilibrée ;
 - l'aspect budgétaire de l'alimentation sous un angle concret ;
 - l'alimentation sous un aspect plus sensoriel, visant à réintroduire une notion de plaisir ;
 - le plaisir de cuisiner, avec un atelier cuisine permettant de réintroduire toutes les notions vues au cours des premières séances.

Cet atelier va être expérimenté d'avril à juillet 2014 et sera ensuite déployé dans le cadre du Parcours prévention sur 15 sites partenaires en Île-de-France.

Le PRIF ayant vocation à proposer son offre de service au plus grand nombre, il s'attache à adapter les ateliers à certains publics spécifiques :

- **l'atelier Tremplin**, qui a été construit à destination des nouveaux retraités, en partenariat avec la Mutualité française Île-de-France : 20 ateliers sont programmés sur le territoire en 2014 ;
- **l'atelier destiné aux retraités fragilisés et plus spécifiquement aux personnes migrantes** vivant en foyer d'hébergement. Un groupe de travail a continué sa réflexion et entame en 2014 une nouvelle expérimentation autour d'un dispositif global, dont l'objectif est de coordonner l'ensemble des acteurs œuvrant auprès de ce public.

“ Pour 2014,
une véritable
démarche
qualité
sera initiée. ”

UNE EXPERTISE RECONNUE PAR LA VALORISATION DE L'ÉVALUATION DES ACTIONS

La première étape initiée en 2012 a permis la mise en place d'une démarche d'évaluation harmonisée entre tous les ateliers du PRIF.

Outre l'appréciation et la typologie des participants aux ateliers, ces évaluations ont permis d'analyser les modifications de comportements ressentis pendant et à l'issue des actions. En 2013, cette démarche d'évaluation s'est poursuivie en s'inscrivant dans la perspective d'une étude à long terme.

Avec environ 2 000 questionnaires recueillis en 2013, le PRIF prévoit de publier un rapport sur l'évaluation des ateliers : il s'agit d'une part de connaître le public de ces ateliers et ses modalités d'orientation vers le PRIF et d'autre part, de connaître leur appréciation des actions et les bénéfices ressentis à l'issue des séances.

Ce rapport sera communiqué à destination des partenaires institutionnels, professionnels et locaux dans un objectif de partage de l'information.

Pour 2014, une véritable démarche qualité sera initiée dans le but :

- de garantir une qualité de service pour l'ensemble des ateliers que le PRIF réalise ou finance ;
- d'assurer une équité de traitement à l'ensemble des participants ;
- de renforcer l'évaluation du Parcours prévention ;
- d'expérimenter des évaluations à moyen terme de l'impact des actions collectives.

LES PERSPECTIVES / LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2014

UNE CULTURE PARTAGÉE PAR L'INFORMATION ET UNE MEILLEURE COORDINATION

En 2014, le PRIF poursuit l'amélioration de ses outils de développement, de promotion et d'évaluation pour accompagner la mise en œuvre d'une démarche qualité.

L'information sur la démarche de mise en place d'actions collectives de prévention sera réalisée à l'attention des opérateurs des ateliers et des partenaires locaux du PRIF.

En 2014, le PRIF souhaite développer un « kit de communication » et de promotion et étudie la possibilité d'une mise à disposition en ligne de ces outils.

La démarche de prévention primaire auprès des personnes retraitées suppose un changement de posture. Il s'agit de prévenir la perte d'autonomie, en informant et en proposant des ateliers de prévention à des personnes autonomes.

Dans ce cadre, les actions collectives de prévention feront l'objet d'un travail de réflexion et de création d'outils d'accompagnement. Ils seront mis en œuvre dans le cadre de la nouvelle convention entre l'interrégime et l'Institut national de prévention et d'éducation en santé (Inpes).

Ces outils vont permettre la diffusion d'une culture partagée des actions de prévention collectives du « bien vivre l'avancée en âge ». Le PRIF étudie en 2014 la possibilité de diffuser ces outils et d'informer les professionnels de l'Île-de-France *via* des modules de formation.

UNE PARTICIPATION ACTIVE À LA STRUCTURATION DE L'OFFRE DE PRÉVENTION TERRITORIALE

Le PRIF continue de développer des partenariats avec les institutions et organismes, permettant à la fois de mieux structurer le déploiement de l'offre en prévention et de mieux mailler le territoire et l'offre aux publics fragilisés.

- **Le partenariat avec l'ARS :**
initié en 2012, il a permis dans un premier temps d'identifier les actions communes financées par les deux institutions ; il vise aujourd'hui à harmoniser l'offre tout en envisageant un meilleur maillage.
En identifiant les leviers et les freins à la mise en place des actions, deux axes de travail sont plus particulièrement à l'étude pour l'année 2014 :
 - chaîner les actions de prévention vers des actions pérennes : un parcours de vie du retraité ;
 - harmoniser les actions financées à partir de cahiers des charges partagés. Ce travail a notamment été réalisé pour les ateliers d'activité physique.
- **Le développement des partenariats avec les autres régimes de retraite**
de base et complémentaires.

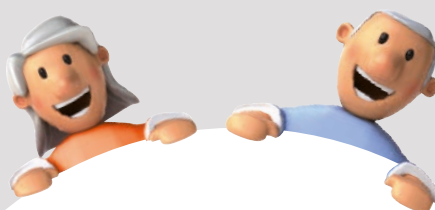
- **Le déploiement des actions dans des structures** foyers logements, foyers de travailleurs migrants et résidences sociales, centres de prévention, centres sociaux...

Les caisses de retraite participant au financement de lieux de vie collectifs (construction ou rénovation), elles veilleront à ce que les projets d'établissements puissent intégrer l'offre de prévention du PRIF, afin que les résidents puissent en bénéficier.

- **La mise en place de partenariats avec les acteurs** œuvrant dans le sens de la politique de prévention de la perte d'autonomie. À titre d'exemple, le PRIF participe à une expérimentation avec les centres d'examen de santé, qui – à l'issue d'un bilan de santé – peuvent orienter les personnes retraitées vers les ateliers du PRIF.

Le souhait du PRIF est de pouvoir apporter une réponse concrète à la nécessité de faire progresser la dynamique de prévention.

Le souhait
du PRIF est de
pouvoir apporter
une réponse
concrète à la
nécessité de
faire progresser
la dynamique
de prévention.



Prévention Retraite Île-de-France
161, avenue Paul Vaillant Couturier
94250 Gentilly CEDEX
01 57 21 37 47

contact.prif@prif.fr

Pour bien
vieillir
www.prif.fr

LE PRIF, PARTENAIRE DES JEUNES DE PLUS DE 60 ANS